

**Département de l'Isère  
Arrondissement de GRENOBLE  
Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE**

-----

**DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017**

**Nombre d'élus : 15**    L'an deux mille dix sept, le 21 décembre, à 20h30,  
**En exercice : 15**    Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
**Présents : 10**        sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire  
**Votants : 11**        Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 décembre 2017

**Présents :**            BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, DANIELI Claude,  
LEMIERE Patrick, ANTONIAZZI Denis, GUESDON Pascale, SICARD Éric,  
BARBIER Gaëlle, FICARELLI Pierre

**Absents/Excusés :**    PILLARD Catherine, BRELLIER Jean-Paul, TUPIN Bathilde, BOREL Solange  
(pouvoir à M. FICARELLI), SANTAMARIA Anne

**Secrétaire de séance :** ANTONIAZZI Denis

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Convention de gestion des services eau-assainissement
- 2) Avenant à la convention de service ADS avec la communauté de communes
- 3) Demande de subvention : Cœur de village - Accessibilité
- 4) Questions diverses

**Ouverture de la séance**

- Denis Antoniazzi est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du PV des délibérations du 23 novembre 2017**

Aucune remarque. Le procès-verbal du 23 novembre 2017 est donc approuvé à l'unanimité.

### Délibération N° 2017-12.01

#### **OBJET : Convention de gestion des services eau-assainissement**

Dans le cadre du transfert de la compétence eau-assainissement à la communauté de communes au 1er janvier 2018, il va être demandé à la commune de continuer à assurer les interventions et la maintenance des réseaux, et ce, pendant la période transitoire de mise en place d'un service communautaire. La communauté de communes a annoncé que celle-ci s'étendrait jusqu'à 2019 et le déménagement du nouveau service technique eau-assainissement sur le site de Tire-Poix.

La présente convention formalise ainsi la prise en charge financière de toutes les dépenses (matériel et personnel) liées à ces interventions pendant cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve la convention avec la communauté de communes pour la gestion des services eau-assainissement,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### Délibération N° 2017-12.02

#### **OBJET : Avenant à la convention de service ADS avec la communauté de communes**

Il est rappelé la délibération n°2015-06.11 par laquelle le Conseil a approuvé la convention de prestation de service avec la communauté de communes pour l'instruction des demandes d'urbanisme.

Arguant d'un déséquilibre du budget de ce service, la communauté de communes a souhaité augmenter ses tarifs. Il est donc proposé d'adopter le présent avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve l'avenant à la convention de prestation de service ADS avec la communauté de communes,
- Charge M. le Maire de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

### Délibération N° 2017-12.03

#### **OBJET : Demande de subvention : Cœur de village - Accessibilité**

Monsieur le Maire évoque l'opération cœur de village. Il rappelle l'intérêt de demander des aides auprès des différents organismes publics.

Aussi, en ce qui concerne plus spécifiquement le volet « mise en accessibilité » du projet (comprenant les travaux de la mise en accessibilité de la mairie et de la voirie) le montant des travaux est estimé à 680 000 € HT. Le plan de financement estimatif proposé est donc le suivant :

	Dépenses (HT)	Taux	Recettes
Etat (DETR)	680 000	20 %	<b>136 000</b>
Département - Mai	100 000	30 %	<b>30 000</b>
Département - Voi	580 000		<b>120 000</b>
<i>Sous-total : Subvention</i>		42,06 %	286 000
<b>Autofinancement</b>		57,94 %	<b>394 000</b>
TOTAL	680 000		680 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- Approuve le plan de financement estimatif présenté,
- Sollicite une aide financière auprès de l'Etat et du Département,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

**OBJET : Questions diverses**

Néant.

La séance est levée à 20h40.

## FEUILLET DE CLOTURE

### Réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2017

- ✓ N° 2017-12.01 Convention de gestion des services eau-assainissement
- ✓ N° 2017-12.02 Avenant à la convention de service ADS avec la communauté de communes
- ✓ N° 2017-12.03 Demande de subvention : Cœur de village - Accessibilité

*Fait et délibéré en séance le 21 décembre 2017*

*Tableau de signature des présents*

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>	<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
<b>BAUDAIN Philippe</b>	Maire		<b>ANTONIAZZI Denis</b>	Conseiller municipal	
<b>CLOUZEAU Nadine</b>	1 <sup>ère</sup> adjointe		<b>GUESDON Pascale</b>	Conseillère municipale	
<b>BURDET Gérard</b>	2 <sup>e</sup> adjoint		<b>SICARD Eric</b>	Conseiller municipal	
<b>DANIELI Claude</b>	Conseillère municipale		<b>BARBIER Gaëlle</b>	Conseiller municipal	
<b>LEMIERE Patrick</b>	Conseiller municipal		<b>FICARELLI Pierre</b>	Conseiller municipal	